



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Grangeneuve  
Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

**Grangeneuve**  
Section Agriculture – Sektion Landwirtschaft

T +41 26 305 58 00  
grangeneuve-landwirtschaft@fr.ch  
www.grangeneuve.ch

—  
**Réf:** PTO/NDE/pri  
**E-Mail:** [grangeneuve-as-sv@fr.ch](mailto:grangeneuve-as-sv@fr.ch)

Aux agriculteurs et agricultrices  
du canton de Fribourg

*Grangeneuve, le 10 décembre 2024*

## **Communication Officielle Grangeneuve – Améliorations des structures**

Chers agriculteurs, chères agricultrices du canton de Fribourg,

Nous souhaitons vous informer de deux éléments :

1. Les récentes modifications de l'**Ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS)**
2. **La situation du secteur Améliorations des structures**

### **1. Modifications de l'OAS**

Le 6 novembre 2024, le Conseil fédéral a adopté le train d'ordonnances agricoles 2024. Concernant l'OAS **voici les principales modifications qui entreront en vigueur le 1 janvier 2025 :**

- L'achat de surfaces agricoles utiles peut désormais être financé au moyen d'un crédit d'investissement (art. 40, al. et annexe 6, ch. 2).
- Les taux forfaitaires des aides financières pour bâtiments ruraux sont augmentés de 18% pour s'adapter au renchérissement de la construction (annexe 5, ch. 1.1).
- Des contributions sont introduites pour la transformation, le stockage et la commercialisation en région de plaine (annexe 5, ch. 5). Cela concerne notamment les fromageries. Selon la pratique actuelle du canton, ces taux sont réduits de 50%.
- L'achat de nouveaux robots utilisés dans les champs et de tracteurs agricoles à moteur électrique est soutenu (art. 40, al. 2, let. c, et annexe 6, ch. 3.2 ). Le budget cantonal est plafonné à 300'000.- CHF pour ces mesures.
- La production ou le stockage d'énergie durable est désormais soutenu au moyen de forfaits et plus en pourcentage des coûts effectifs. Le nouveau système de calcul basé sur la puissance engendre de manière générale une baisse des aides financières. Cette mesure se termine fin 2026 (Annexe 6, ch. 3.4.1 et 3.4.2).

**De plus amples informations vous seront présentés dans le journal terre à terre de février 2025.**

**Pour plus d'information :** [Train d'ordonnances agricoles 2024/PA22+](#)



## 2. Situation actuelle du secteur AS :

Depuis plus d'une année, le secteur Amélioration des structures fait face à une augmentation importante de dossiers et rencontre des difficultés à garantir des délais satisfaisants pour tous. Actuellement, le délai d'attente est d'environ 6 à 9 mois selon le type de dossiers.

Nous tenons à vous informer que la DIAF et la Direction de Grangeneuve vont mettre en œuvre les mesures nécessaires pour revenir le plus rapidement possible à une situation acceptable.

En attendant un retour à un traitement plus rapide des demandes, nous vous remercions de votre compréhension et patience. Nous restons volontiers à votre écoute et nous nous efforçons de prioriser les situations particulières. **Pour faciliter le traitement de vos dossiers, nous vous recommandons de déposer suffisamment tôt votre demande et de veiller à nous transmettre tous les documents demandés en une fois, y c. le budget établi selon les critères de qualité requis.**

### **Pour nous contacter :**

Pour toute question et demande d'aides concernant des travaux d'améliorations foncières, des constructions rurales ou des mesures financières, veuillez adresser votre demande à l'adresse email suivante : [grangeneuve-as-sv@fr.ch](mailto:grangeneuve-as-sv@fr.ch). Un(e) collaborateur(trice) prendra contact avec vous.

Pascal Toffel  
Directeur